

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

PREMIER MINISTRE

SECRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

Arrêté du 22 octobre 2020 modifiant l'arrêté du 15 novembre 2018 portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Paris

NOR : SSAA2030495A

La secrétaire d'État aux personnes handicapées,

Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national de jeunes aveugles, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 15 novembre 2018 portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé au conseil d'administration de l'Institut national des jeunes aveugles :

M. Jacques Galvani, adjoint à la mairie de Paris, en charge de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap, en remplacement de M. Nicolas Nordmann.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de la santé, de la protection sociale et des solidarités.

Fait le 22 octobre 2020.

Pour la secrétaire d'État et par délégation :
La directrice générale de la cohésion sociale,
VIRGINIE LASSERRE